

Réhabilitation des zones humides

Comblement d'un fossé de drainage

Plantation de ripisylve

Rehaussement du lit mineur

Arasement de talus en berge

Saint Tugen, Poullan sur Mer / Pouldergat (29)



Année/Période/durée	2015/octobre/ 2,5j.	2016/février/2 j.
Superficie (ha)	2,9	
Alimentation en eau	Nappe de surface / cours d'eau	
Hydrogéomorphologie	Tête de bassin versant	
Cadre des travaux	Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes	



Objectifs

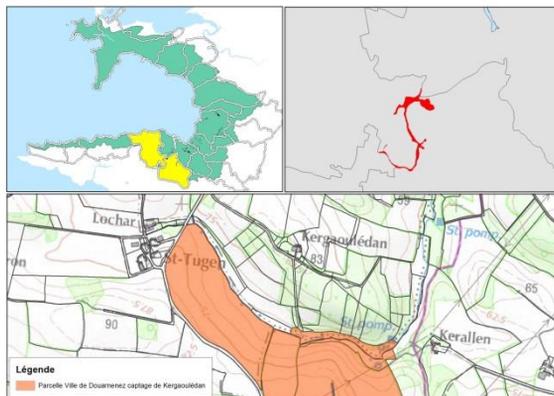
- améliorer la qualité de l'eau
- restaurer la capacité du cours d'eau à déborder
- renforcer le caractère humide des sols
- favoriser la dénitrification



Description du site

Le site se situe en tête de bassin versant du Kergaoulédan. Les écoulements ne sont pas pérennes, le ruisseau est en assec de fin juin/début juillet à fin novembre / début décembre.

Dès la source, les teneurs en nitrates sont importantes (>40 mg/l). Cela se traduit par une forte abondance d'algues filamenteuses dans le ruisseau et dans les bordures humides des parcelles. Par le passé, le site a fait l'objet de travaux hydrauliques qui favorisent l'évacuation de l'eau vers l'aval (recalibrage des cours d'eau et l'implantation de talus sur les berges). Ils limitent aussi la capacité du cours d'eau à déborder et altèrent les fonctions hydrauliques des zones humides. Les fonctions d'épuration et de stockage d'eau sont aussi dégradées. Le site est implanté en périmètre immédiat et rapproché d'un captage AEP appartenant à la ville de Douarnenez.



Maître d'ouvrage	EPAB
Maître d'œuvre	EPAB
Propriétaire	Ville de Douarnenez
Gestionnaire	Propriétaire
Réalisation	Prestataire - Entreprise de T.P.



Travaux

Le rehaussement du lit du ruisseau a été fait par l'apport de granulats 300 mm et tout-venant à hauteur de 55 m3 sur 200 mètres linéaires. Les blocs de 300 mm ont été positionnés à des points fixes pour constituer des zones d'ancrage.

Le tout-venant (0 à 200 mm) comportant une fraction sablo limoneuse importante a été employé pour constituer la majeure partie de la recharge granulométrique.

L'exutoire d'un fossé de drainage a été comblé sur 25 m de longueur. Un talus a été arasé en berge sur 10 mètres linéaires pour permettre au cours d'eau de s'étendre dans la parcelle en période de crue. Une plantation de 500 m linéaire de ripisylves a été faite sur 3 rangées parallèles à la berges (1 plant tous les 2 mètres et 2 mètres entre les rangées). Les essences utilisées sont inféodées aux zones humides et aux bords de cours d'eau.



Site avant travaux



Site après obstruction d'un fossé



Site après travaux en hautes eaux



Suivi

- Nitrates (évolution des teneurs amont/aval du site)



Gestion du site

La ville de Douarnenez réalise un entretien régulier du site conformément à l'arrêté de DUP du site de captage AEP. L'élaboration d'un plan de gestion sera proposée au propriétaire.



Bilan

Coût total de l'opération

- Travaux terrassement : 2 000,00 € TTC
- Plantation de ripisylve : 6 300,00 € TTC
- Suivis : 100,00 € TTC

L'évaluation du fonctionnement du site nécessite de prendre du recul sur plusieurs années pour prendre en compte l'inertie du milieu et des processus physiques, chimiques et biologiques.

Contraintes et solutions

Le site appartient au périmètre de protection d'un captage AEP. Certaines contraintes de gestion fixées par l'arrêté de DUP peuvent donner lieu à interprétation et montrent un antagonisme potentiel entre les enjeux de salubrités et ceux de protection des zones humides. Les travaux ont été menés de manière à limiter au maximum l'accès du périmètre immédiat aux engins et éviter ainsi toute source potentielle de pollution.



Site après plantation de ripisylve



Contact

Olivier ROBIN : milieux.naturels@epab.fr Tel : 02.29.40.41.25 www.sagebaiedouarnenez.fr